

Transfert de missions fiscales et accompagnement social

Compte rendu du GT du 24 Mars 2021

« L'intention politique est là » *

Nous avons participé à une réunion en présence de la Directrice Générale sur les transferts de missions et le futur accompagnement social en douane.

Comme vous avez pu le lire sur la déclaration liminaire, l'intersyndicale avait conditionné la tenue du GT à la réception du courrier du Ministre... promis 6 semaines plus tôt.

Un consensus en intersyndicale

Nous avons reçu le courrier du ministre en même temps que les agents, à la fin de la lecture de la déclaration de l'intersyndicale (le miracle d'une scène théâtrale parfaitement orchestrée). Dans ce courrier, **le ministre prend un engagement sur l'unicité de la douane** et son périmètre. Nous avons unanimement insisté sur la cohérence de ce courrier par rapport à nos attentes.

En revanche, nous avons insisté sur l'incompréhension soulevée par la démarche en cours : **comment l'unification du recouvrement peut-elle mener au transfert de l'ensemble de la taxe (y compris assiette et contrôle) et à la suppression des structures douanières ?**

Dans ce cadre, nous avons regretté l'interruption unilatérale en 2020 par le ministère des discussions autour du rapport Gardette, au cours desquelles nous avons pu prouver l'utilité de la DGDDI dans le cadre des missions fiscales et de recouvrement.

La DG nous a annoncé sans surprise que la reprise de ces discussions n'était pas prévue. Pourtant il est important de se souvenir des paroles de la DG à l'occasion du dernier GT du 12/03/20 : « tout est négociable en matière d'assiette et de contrôle »

La CGT rappelle que le transfert des missions fiscales a été décidé de manière déloyale. Cette décision politique n'a pas eu le droit à un jugement équitable et nous demandons jusqu'au bout le droit d'être entendus pour défendre

le bien fondé du maintien de ces taxes à la DGDDI. Notre combat auprès des parlementaires doit donc se poursuivre.

Nous avons accepté de faire un état des lieux complet de la DGDDI, de nos missions, des priorités de l'administration, de la cartographie douanière. Cette discussion aura lieu lors du groupe de travail du 15 avril 2021, les documents de travail devraient nous parvenir prochainement. **Il s'agit pour la CGT de maintenir l'activité douanière partout sur le territoire, de ne fragiliser aucun service et aucune structure. Au contraire, il faut travailler au renforcement de nos missions. L'activité économique en matière de e-commerce et de Brexit doit nous pousser à être exigeant en la matière.**

Concernant l'accompagnement des personnes qui seront impactées, la CGT a d'abord demandé à la DG de travailler ensemble sur un cadre formalisé, un protocole, un accord ou un contrat, qui définira les droits nouveaux pour les agents concernés. Nous avons tous insisté pour signaler à la DG que ce n'était pas aux agents de se reclasser eux-mêmes mais à l'administration de trouver des solutions raisonnables et pérennes.

Quelques annonces et engagements de la DG

La DG a annoncé avoir travaillé sur le futur de notre administration : 18 axes de travail sont recensés : 9 portent sur les missions à créer et développer, 9 sur la manière de les exercer. **D'après la DG, l'objectif est de mieux couvrir le territoire, y compris pour la surveillance** dans le cadre des vecteurs de fraude connus. Des abondements en effectifs sont prévus dans le cadre des missions de e-commerce et de la surveillance (points de passage frontière). Nous ne disposons pour l'heure d'aucun chiffre ni de ces axes de travail détaillés, mais ils seront communiqués prochainement aux organisations syndicales.

* propos de la directrice générale au sujet du DAFN, que nous reprenons à notre compte pour pérenniser les missions et structures douanières

La DG nous avait communiqué des documents sur l'accompagnement social. Elle a évoqué que l'accompagnement social des agents devait respecter un cadre structuré et a accepté d'étudier l'idée d'un protocole proposé par la CGT. Des discussions auront lieu dans les jours qui viennent pour en déterminer le cadre et évoquer les premières modalités de négociation.

La DG a annoncé vouloir favoriser les débouchés douaniers pour les agents restructurés plutôt que les reclassements vers la DGFIP.

Pour l'heure, il n'y a pas de cadre bidirectionnel prévu avec la DGFIP sur ces reclassements, seule des discussions informelles entre les deux DG ont eu lieu, ce qui est tout à fait insuffisant...

Dans le cadre du transfert du DAFN, la DG a annoncé que l'ensemble de la mission part à la Direction des Affaires Maritimes. La mission sera traitée par la DAM comme à la DGDDI, sauf les archives qui seront dématérialisées. Nous aurons accès à leurs bases de données dans le cadre des contrôles. D'ores et déjà nous constatons que les postes promis (70) seront bien en deça de ceux réellement disponibles (30) et qu'ils se concentreront à Saint-Malo.

Pour les TIC en revanche, la DGFIP va modifier en profondeur les modalités d'établissement de l'assiette et du contrôle pour que ces taxes soient traitées à la façon de la déclaration sur le chiffre d'affaires. **Les douaniers chargés des TIC restructurés à FIP ne suivront pas leur mission**, FIP n'ayant pas besoin de gestionnaires, mais éventuellement de fiscalistes spécialisés, probablement pour les enquêtes a posteriori.

La DG va établir une liste précise des activités qui doivent cesser et communiquer aux organisations syndicales les modalités précises des transferts, avec toutes les conséquences.

Toutes les DI travaillent à des analyses d'impact des transferts de mission et essaient d'envisager des reclassements des agents à la résidence. La DG a annoncé travailler à obtenir un état des lieux des possibilités de reclassement vers la DGFIP.

La CGT a demandé à ce que la charge de travail réelle, liée à l'activité et aux missions spécifiques du territoire, liée aux nombre d'opérateurs, soit calculée partout. Une enquête-temps seule ne peut déterminer l'impact d'un transfert et donc la nécessité de reclassement. Une fois encore, nous devons nous battre, avant le reclassement, pour maintenir une activité douanière de haut niveau partout ! Si des DI sont capables de se battre pour maintenir des activités douanières, c'est que c'est possible partout. L'avenir de nos collègues restructurés ne doit pas se résumer à la bonne volonté ou à l'implication d'un DI ou d'un DR.

Le 12/02, à l'occasion d'une réunion informelle, la directrice générale nous avait annoncé vouloir prendre en compte plusieurs critères pour le maintien de la présence douanière : l'activité économique et le « besoin de douane », l'accessibilité des services douaniers, les contraintes géographiques et la nécessité de ne pas s'éloigner des lieux de décision institutionnels (préfectures de départements). La CGT a demandé à ce que cet engagement soit formalisé par écrit, à l'occasion de la transmission de tous les documents promis.

Les propositions du SNAD-CGT

Au cours de la réunion, nous avons rappelé à la DG que nous continuons à nous battre contre le transfert du DAFN puisque ce transfert a été déclaré irrecevable par le conseil constitutionnel. Le projet de loi de finances devait être complété par une ordonnance qui n'est à ce jour pas parue et l'administration s'estime dans son droit en fermant des structures ou en reclassant des agents hors de tout cadre juridique, en se basant sur la simple volonté politique .

Le SNAD CGT estime que la parole ou la volonté politique ne suffisent pas dans un État de droit et que se contenter d'annonces de textes futurs installe une forme de dictature de l'Exécutif qui gouverne sans fondement juridique.

La DG a donné une vision de sa pensée sur les transferts de missions fiscales :

1. Mesurer l'impact sur les agents (et donc déterminer ceux qui devront être reclassés)
2. Comment le transfert va être effectué par FIP.

La CGT a fait la proposition d'une 3e voie : maintien d'un maximum d'emplois en douane, maintien (voire création où cela est nécessaire) des structures, renforcement des activités. La DG a convenu que cette piste devait être explorée.

Dans le même état d'esprit, la DG a annoncé que pour faciliter le transfert de la fiscalité, la DG pourra admettre en non-valeur 28 % des restes à recouvrer – hors amendes pour l'instant. C'est à nos yeux tout à fait inacceptable, voire scandaleux, dans le cadre d'une période de déficits publics qu'une administration admette en non valeur, et donc solde la dette, de sommes aussi considérables qu'elle doit récupérer pour le compte de l'Etat.

Nous nous demandons à ce jour si les parlementaires qui ont voté la loi de finances 2021 avaient connaissance cette disposition fiscale au moment de voter la Loi de Finances (mettant ainsi en difficulté les recettes du budget national). A la demande de quelques uns, la DG est prête à nous fournir ces éléments chiffrés de la plus haute importance.

La DG prétend que le transfert des missions fiscales est un problème pour la DGFIP ou la Direction des Affaires Maritimes, le SNAD CGT estime que c'est surtout un problème pour les agents qui perdent leurs missions. Nous estimons qu'aucune structure n'est fragilisée par les transferts de taxes, puisqu'il existe de nombreuses missions douanières qui ne sont plus faites partout sur le territoire (missions environnementales, missions de contrôle de la marchandise, e-commerce, fret postal, lutte contre la concurrence déloyale, contrôles de normes, axes routiers isolés, etc...). Pour le SNAD CGT, il importe de réfléchir à un renforcement des missions, plutôt que de condamner les structures douanières.

La cartographie des bureaux et services de la surveillance s'est encore détériorée depuis nos publications de 2019, certains territoires sont de véritables déserts douaniers. Pourtant, le SNAD CGT revendique de longue date le maintien et le développement de l'activité douanière sur tout le territoire. La réflexion sur les missions doit permettre de sauver les emplois des douaniers de manière pérenne.

La CGT propose que, dans le cadre d'un protocole d'accompagnement social, la DG inscrive des droits nouveaux pour les agents restructurés. Cette proposition a reçu un avis unanime favorable. Ce protocole pourrait d'ailleurs être directionnel et contenir en annexe des engagements pris par d'autres directions générales en matière de reclassement. Le précédent accord d'accompagnement était un échec à ce niveau, il faut aujourd'hui s'engager dans une nouvelle voie.

Les chances d'obtenir des droits nouveaux et des avancées pour les agents des douanes résident dans notre capacité à organiser une unité syndicale qui portera de manière forte les exigences des douaniers. Pour obtenir des garanties pour tous les douaniers, faire cavalier seul dans la période serait la pire des stratégies. C'est pourquoi la CGT continuera d'essayer de rassembler autour de valeurs et propositions communes, comme elle le fait depuis des mois.

**La lutte doit continuer
pour renforcer
le service public douanier**